



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-065

Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-065 AFFAIRES GÉNÉRALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SOLIDARITÉS SANTÉ ACTION SOCIALE

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Lors de sa séance en date du 30 mars 2026, le conseil municipal a arrêté la composition des différentes commissions permanentes, dont celles dédiées respectivement aux politiques publiques de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, et aux solidarités, à la santé et aux actions sociales.

Conformément à cette répartition, Mme Nora PINET a été désignée pour siéger au sein de la commission solidarités santé action sociale, tandis que M. François DANIEAU a été affecté à la commission éducation enfance jeunesse.

Suite à la demande de M. François DANIEAU à M. le Maire en date du 29 avril 2026, il est proposé d'intervertir leurs affectations comme suit :

- Mme Nora PINET à la commission éducation enfance jeunesse ;
- M. François DANIEAU à la commission solidarités santé action sociale.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L.2121-22 et L. 2224-18 ;

VU le règlement intérieur du conseil municipal en date du 29 juin 2026 ;

VU la délibération n°2026-039 du 30 mars 2026 créant et fixant la composition des commissions permanentes ;

CONSIDERANT que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 4 (Nathalie POIRIER, Nicolas RAYMOND, Antoine JUTEAU et Catherine BILLARD)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

APPROUVE la modification de la composition des commissions municipales comme suit :

- Commission éducation enfance jeunesse : Mme Nora PINET.
- Commission solidarités santé action sociale : M. François DANIEAU.

Le Maire,

Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

Jean-François ZAREMBA

Publication sur le site internet le : 30/06/26
Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.